



VILLE DE SHANNON  
Province de Québec

USAGE CONDITIONNEL  
UC2023-90021

## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **1<sup>er</sup> mai 2023**, aura à statuer sur la demande d'usage conditionnel **UC2023-90021**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 286-440 chemin de Wexford, lot 5 185 083, dans la zone F-82, vise la construction d'un chalet de villégiature. Le *Règlement sur les usages conditionnels* (606-18) prescrit qu'un chalet de villégiature est un usage conditionnel dans la zone F-82. Par conséquent, cette construction doit être autorisée par le processus d'usage conditionnel.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

**FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 14<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2023**

Greffière,  
Mélanie Poirier